

# COMMUNE DE CASTÉTIS

(PYRÉNÉES - ATLANTIQUES)

## ARRÊTE MUNICIPAL

Réhabilitation du système d'assainissement de M. SARAIVA Bastien et Mme LAGARDERE Angélique

N° 34/2024

Le Maire de la commune de CASTÉTIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté interministériel en date du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012) et l'arrêté préfectoral du 26 mai 2011

Vu la configuration des lieux et notamment le peu de place disponible, défavorable à l'installation d'un réseau de tranchées d'infiltration,

Vu la demande de réhabilitation du système d'assainissement déposée par M SARAIVA Bastien et Mme LAGARDERE Angélique,

### Arrête

**Article 1er** : l'installation d'assainissement non collectif à prévoir sur la propriété cadastrée **B803**, appartenant à **M SARAIVA Bastien et Mme LAGARDERE Angélique**, comprenant, pour 5 pièces principales, au minimum

- Un bac à graisse de 500 litres / une fosse toutes eaux de 3 000 litres pourvue d'une ventilation avec entrée et sortie d'air et d'un préfiltre intégré,
- un dispositif agréé de type Gamme ACTIFILTRE QR modèle 2500-2500 / 5EH (2017-006-ext01)

est autorisée sous réserve d'une attention particulière à la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif qui devra être conforme aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié et l'arrêté préfectoral du 26 mai 2011.

Après traitement les effluents devront être rejetés au fossé busé communal de la route du Clamondé. Le rejet ne devra pas dépasser 35 mg/l de DBO5 et 30 mg/l de MES. La canalisation de rejet étanche, d'un diamètre minimum de 100 millimètres, sera positionnée de manière à ne pas constituer d'embâcle.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAÏSE,
- Monsieur SARAIVA Bastien et Madame LAGARDERE Angélique, pétitionnaire.

Fait à CASTÉTIS, le 12 août 2024

Le Maire,  
Henri POUSTIS

